

2.7 Salaires

En 2014, dans le secteur privé, le **salaire brut** en équivalent temps plein (ETP) s'élève en moyenne à 35 500 euros par an. Un cadre perçoit en moyenne un salaire 2,8 fois supérieur à celui d'un ouvrier non qualifié et 1,8 fois supérieur à celui d'un salarié exerçant une profession intermédiaire. Les salaires sont plus élevés dans les activités financières et d'assurance (55 000 euros en moyenne) et dans l'information et la communication (50 500 euros). Ils sont parmi les plus faibles dans l'hébergement et la restauration (25 400 euros), les salariés y étant souvent peu qualifiés et payés au Smic. Lors de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2016, 38 % des salariés de l'hébergement-restauration ont ainsi bénéficié de cette augmentation, contre 5 % dans l'industrie manufacturière. Au niveau européen, la France se situe parmi les pays où le salaire brut horaire moyen est le plus élevé. Il l'est cependant moins qu'en Allemagne, et surtout qu'au Danemark.

En 2016, le **salaire mensuel de base** (SMB) progresse au même rythme que l'année précédente en euros courants (+ 1,2 % en

moyenne annuelle). La revalorisation du Smic horaire brut de 0,6 % au 1^{er} janvier 2016 est plus faible que l'année précédente (+ 0,8 % en 2015). Comme en 2015, les salaires nominaux ne sont pas soutenus par l'inflation, faible en 2016 (+ 0,2 %, après une stabilité en 2015). Contrairement au SMB, le **salaire moyen par tête** (SMPT) prend en compte la part variable des rémunérations et les évolutions des structures de qualification. Depuis 2012, le glissement annuel du SMPT dans le secteur marchand non agricole, mesuré en euros courants, fluctue autour de + 1,4 %, avec un point haut à + 2,4 % à la mi-2012 et un point bas à + 0,5 % à la mi-2014. Le contexte d'inflation durablement très faible et de chômage important conduit à des évolutions modérées du SMPT (fin 2016, le glissement annuel est de + 1,3 %). La **productivité apparente du travail** ralentit nettement en 2016 (+ 0,2 % en moyenne annuelle après + 1,3 % en 2015), alors que le SMPT réel (une fois prise en compte l'évolution des prix) décélère très légèrement à + 1,4 % en moyenne annuelle après + 1,5% en 2015. ■

Définitions

Le **salaire brut** correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié avant déduction des cotisations de sécurité sociale à sa charge, de la CSG et de la CRDS. Il comprend donc le salaire de base, les avantages en nature, les primes, les gratifications fixes, les heures supplémentaires, ainsi que les sommes versées au titre de la participation et de l'intéressement.

Le **salaire mensuel de base** (SMB) est un indicateur du salaire négocié par les partenaires sociaux. Un indice du SMB est obtenu grâce à l'enquête Acemo sur le champ des salariés à temps complet dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé de France métropolitaine. Cet indice de prix des salaires ne prend pas en compte les modifications éventuelles de la structure des qualifications, ni l'évolution de la durée du travail, ou de la rémunération des primes.

Le **salaire moyen par tête** (SMPT) est la somme des salaires bruts (salaire de base, primes et rémunération des heures supplémentaires et complémentaires pour l'ensemble des salariés, y compris ceux à temps partiel) rapportée aux effectifs salariés (personnes physiques) de toutes les entreprises du secteur privé.

La **productivité apparente du travail** rapporte la valeur ajoutée, évaluée en volume, au facteur travail mesuré par le volume d'emploi en équivalent temps plein. Elle est qualifiée d'apparente car elle ne tient compte que du travail comme facteur de production.

Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- « Des salaires plus dynamiques et plus dispersés en Allemagne qu'en France », *Insee Focus* n° 81, mars 2017.

1. Salaire brut annuel en ETP moyen par catégorie socioprofessionnelle en 2014 dans le secteur privé

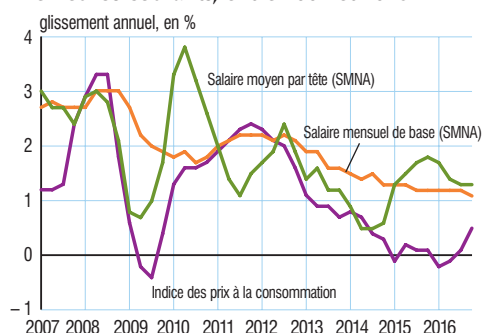
en milliers d'euros

	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ensemble
Ensemble	66,0	36,3	25,9	28,4	23,2	35,5
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	72,1	41,2	29,1	30,7	26,3	39,6
Construction	61,7	37,6	29,0	27,8	23,7	32,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	62,2	34,8	24,8	27,7	24,9	31,7
Transports et entreposage	60,2	35,6	30,5	28,7	25,5	34,2
Hébergement et restauration	49,5	31,4	22,7	25,1	22,7	25,4
Information et communication	59,2	37,3	32,2	35,3	26,6	50,5
Activités financières et d'assurance	82,3	42,6	33,9	30,1	26,2	55,0
Activités immobilières	61,0	32,9	27,8	26,5	23,3	36,0
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	66,7	34,9	27,2	26,0	22,6	35,5
Administrations publiques, enseignement, santé et action sociale	57,7	31,8	23,5	22,3	13,0	28,5
Autres activités de services	51,5	34,0	24,0	26,1	19,7	30,4

Champ : France, salariés du secteur privé, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprise salariés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, DADS 2014.

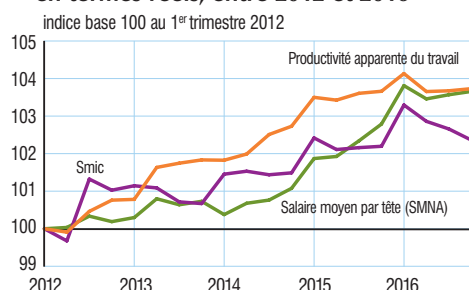
2. Évolution des salaires nominaux et des prix, en euros courants, entre 2007 et 2016



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMNA, secteur marchand non agricole, hors services aux ménages et APU, administrations publiques) et l'indice des prix à la consommation ; France métropolitaine, entreprises de 10 salariés ou plus pour le salaire mensuel de base (SMB).

Sources : Insee, comptes nationaux et indice des prix à la consommation ; Dares, enquête sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo).

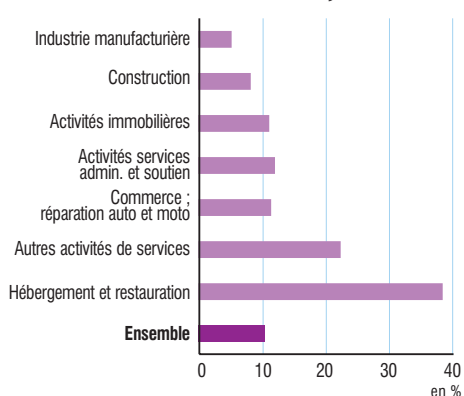
4. Évolution trimestrielle des salaires et de la productivité apparente du travail en termes réels, entre 2012 et 2016



Champ : France pour le salaire moyen par tête (SMPT) et la productivité apparente du travail, secteurs marchands non agricoles (SMNA) hors services aux ménages. Note : le SMPT et le Smic sont déflatés par l'indice des prix à la consommation.

Sources : Insee, comptes nationaux ; Acoos.

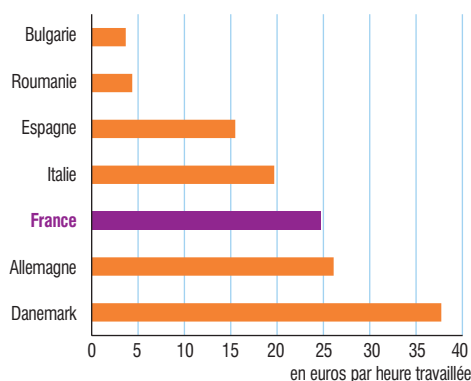
3. Part de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2016



Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; ensemble des secteurs concurrentiels non agricoles.

Source : Dares, enquête Acemo.

5. Salaires bruts horaires en 2016



Champ : ensemble des salariés y compris apprentis, entreprises de 10 salariés ou plus, ensemble des secteurs marchands (secteurs B à N de la NAF rév.2).

Source : Eurostat, annual labour costs data.